

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

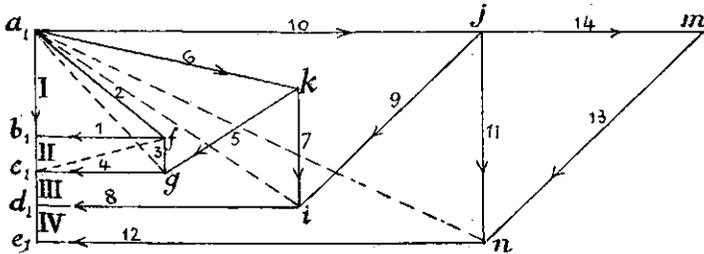
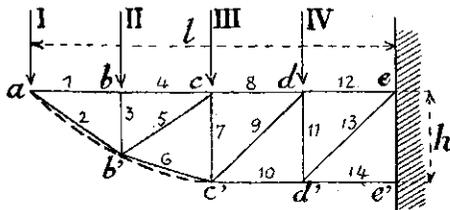
Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS



Nous étudierons aujourd'hui une console en treillis telle que celle qui est représentée par le dessin ci-dessous et dont la construction est des plus simples. Elle se compose, en effet, d'une armature supérieure  $ae$  et d'une armature inférieure  $a'b'c'e'$  dont une partie est rec'illigne et l'autre formée par une ligne brisée.



Le treillis est constitué par trois montants verticaux reliés par des contre-fiches obliques. Pour déterminer les dimensions des pièces composant la ligne brisée de l'armature inférieure, on a tracé une courbe en pointillé, en suivant le profil qui paraissait le plus favorable au point de vue esthétique. Cette courbe a permis de fixer la longueur du montant  $bb'$  qui est nécessairement inférieure à celle des deux montants égaux  $cc'$  et  $dd'$ .

Enfin, la membrure supérieure a été divisée en quatre parties égales, dont les points de division constituent les nœuds  $a, b, c$  et  $d$ .

Les dimensions principales de la console sont :

$$l = 4^m80$$

et :

$$h = 1^m20.$$

Nous supposons que des charges distinctes sont appliquées aux différents nœuds et que leurs valeurs sont les suivantes :

$$I = 3.500 \text{ kilos}$$

et :

$$II = III = IV = 1.200 \text{ kilos.}$$

Pour construire l'épure des forces intérieures, nous représenterons 1 mètre par une longueur de 10 millimètres et 1 tonne par 4 millimètres.

Nous porterons d'abord les différentes charges bout à bout sur une verticale et celles-ci se trouveront ainsi représentées à l'échelle convenue par les distances  $a_1b_1, b_1c_1, c_1d_1$  et  $d_1e_1$ .

La charge I appliquée au point  $a$  se décompose suivant les deux directions 1 et 2. Nous construirons donc dans l'épure des forces le triangle  $a_1b_1f$  dont les côtés 1 et 2 sont respectivement parallèles aux éléments 1 et 2 de la ferme.

En mesurant ces côtés, nous trouvons :

$$(1) = b_1f = \frac{18}{4} = + 4.500 \text{ kilos.}$$

et :

$$(2) = a_1f = \frac{23}{4} = - 5.700 \text{ kilos.}$$

En  $b$  s'exerce la charge II que nous composerons avec l'effort (1) déjà connu, pour obtenir la résultante  $c_1f$ , qui nous permettra de déterminer immédiatement les forces (3) et (4) par la construction du triangle  $c_1fg_1$  qui complète d'ailleurs le rectangle  $b_1fgc_1$ . Nous relevons ainsi les valeurs des efforts intérieurs développés dans les éléments 3 et 4, savoir :

$$(3) = fg = \frac{4,8}{4} = - 1.200 \text{ kilos,}$$

et :

$$(4) = c_1g = \frac{18}{4} = + 4.500 \text{ kilos.}$$

On trouve évidemment, comme on devait s'y attendre, une valeur égale à la charge II pour l'effort intérieur (3) et une valeur égale à (1) pour l'élément 4; cela résulte immédiatement de la composition du rectangle  $b_1fgc_1$ .

Au point  $b'$  se croisent quatre éléments dont deux sont connus, 2 et 3. Leur résultante  $a_1g$  doit être décomposée suivant les directions 5 et 6. Nous construirons donc, suivant la règle générale, le triangle  $a_1gh$  qui nous donne :

$$(5) = gh = \frac{21,5}{4} = + 5.375 \text{ kilos.}$$

et :

$$(6) = a_1h = \frac{35}{4} = - 8.750 \text{ kilos.}$$

En  $c$  agit la charge III qu'il faut combiner avec les efforts (4) et (5) déjà connus. On obtiendrait la résultante de ces trois forces en reliant les points  $d_1$  et  $k$  dans l'épure de la composition des forces. Mais il suffit simplement de compléter le contour polygonal, déjà tracé,  $d_1c_1gh$  en menant par les extrémités  $d_1$  et  $k$  les parallèles  $d_1i$  et  $ki$  respectivement aux éléments 8 et 7 de la ferme. On obtient ainsi les valeurs des efforts intérieurs correspondants :

$$(7) = ki = \frac{15,8}{4} = - 3.950 \text{ kilos,}$$

et :

$$(8) = d_1i = \frac{34}{4} = + 8.500 \text{ kilos.}$$

Nous considérons maintenant le point  $c'$  où aboutissent les deux éléments connus 6 et 7 et les deux éléments 9 et 10 dont il faut déterminer les efforts intérieurs. En joignant les points  $a_1i$  dans l'épure des forces, nous obtenons la résultante des forces (6) et (7). Par les extrémités de la droite  $a_1i$ , nous menons  $a_1j$  parallèle à  $c'd'$  et  $ij$  parallèle à  $c'd$ . Ces deux droites se coupent en  $j$  et le triangle  $a_1ij$  nous donne :

$$(9) = ij = \frac{33,5}{4} = + 8.375 \text{ kilos,}$$

et :

$$(10) = a_1j = \frac{58,5}{4} = - 14.625 \text{ kilos.}$$

Le point  $d$  se traite exactement comme le point  $c$ . Nous aurons donc à considérer dans l'épure des forces le contour polygonal  $e_1d_1ij$  dont les côtés sont respectivement parallèles à la charge IV

et aux éléments 8 et 9. Nous fermerons ce contour polygonal en menant  $j_n$  parallèle à l'élément 11 et  $e_1 n$  parallèle à l'élément 12. Nous obtiendrons ainsi :

$$(11) = j_n = \frac{27,5}{4} = - 6.875 \text{ kilos,}$$

et :

$$(12) = e_1 n = \frac{58,8}{4} = + 14.700 \text{ kilos.}$$

Il ne reste plus à déterminer que les efforts développés dans les éléments 13 et 14. Pour cela nous tracerons la résultante  $a_1 n$  des efforts intérieurs connus 10 et 11. Par l'extrémité  $a_1$  nous menons  $a_1 m$  parallèle à l'élément 14 et par  $n$  la ligne  $nm$  parallèle à l'élément 13. Nous obtenons ainsi le triangle  $a_1 mn$  qui nous permet d'écrire :

$$(13) = nm = \frac{40,5}{4} = + 10.125 \text{ kilos,}$$

et :

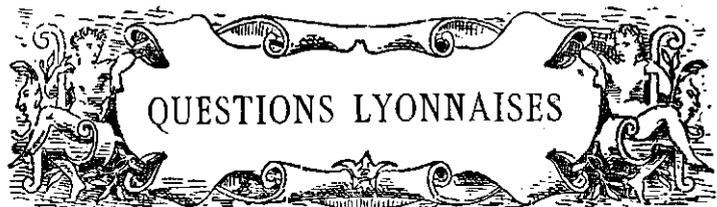
$$(14) = a_1 m = \frac{87,8}{4} = - 21.950 \text{ kilos.}$$

On voit qu'une charge totale verticale de 7.100 kilos seulement répartie aux différents nœuds de l'armature supérieure détermine un effort de compression de 21.950 kilos dans la pièce  $d'e'$  de la membrure inférieure.

Cet effort considérable provient de ce que la poutre en treillis ainsi construite n'a qu'une faible hauteur  $h$ . Il est facile de voir que plus la hauteur sera augmentée et plus les pièces obliques 5, 9 et 13, se rapprocheront de la position verticale. Dans ces conditions, les lignes  $gk$ ,  $ij$  et  $nm$  tournent autour des points  $g$ ,  $i$  et  $n$ , de telle sorte que toute l'épure se contracte en se ramassant sur la gauche.

Par exemple, si l'on doublait la hauteur  $h$ , et si l'on refaisait l'épure, on trouverait que, d'un côté, les points de rotation  $g$ ,  $i$  et  $n$  seraient notablement ramenés à gauche, tandis que, les vecteurs  $gk$ ,  $ij$  et  $nm$  se redressant pour se rapprocher de la verticale, les points  $h$ ,  $j$  et  $m$  seraient encore rapprochés du point  $a_1$  et le point  $m$ , notamment, serait ramené à une distance beaucoup moindre et l'effort intérieur (14) se réduirait à moins de 11.000 kilos.

DYNAMIS.



## LE PLAN D'EXTENSION DE LA VILLE

### Comment aboutir?

Dans notre dernier numéro, nous avons donné la composition de la fameuse Assemblée nommée par le Maire en vue de l'établissement d'un projet d'extension et d'amélioration de l'agglomération lyonnaise.

Nous ne discuterons pas les choix, qui, d'ailleurs, nous semblent, pour la plupart, avoir été faits d'une façon assez judicieuse. Mais on nous permettra de nous étonner du nombre vraiment trop considérable de conseillers, la présence de soixante-huit personnes au sein d'une réunion d'études n'étant précisément pas de nature à nous faire espérer la mise au point rapide de solutions pratiques répondant à des idées d'ensemble.

Si chacun doit préconiser un programme particulier conforme à ses propres conceptions ou aux intérêts de clocher qui chercheront d'autant plus à se faire jour qu'il y a, parmi les personnalités désignées, des représentants élus de divers

quartiers, la Commission éternisera ses discussions byzantines sans aboutir, à moins que beaucoup ne se décident à rester bouche close devant la façon de quelques causeurs, aussi brillants en paroles que souvent peu aptes à agir ou à trouver des combinaisons exécutoires.

En un mot, nous exprimons la crainte qu'un groupement aussi important de compétences variées ne puisse répondre au but cherché si, dès le début, on ne lui impose pas une méthode de travail sérieuse et si l'on ne règle pas convenablement le programme et le mode de ses délibérations.

Ceci dit, bien entendu, en admettant que la Municipalité n'ait pas l'arrière-pensée de faire simplement enregistrer par cette Commission, après l'avoir amusée par un simulacre d'action effective, les études qu'elle ferait alors élaborer, en sous-main, par son service de la voirie, sans se soucier d'attendre que les soixante-huit conseillers d'occasion aient manifesté leur opinion.

Comme rien ne nous autorise à croire qu'il puisse entrer de telles vues dans les pensées intimes de nos administrateurs municipaux, nous pouvons, nous semble-t-il, indiquer comment le problème devrait être abordé, à notre avis, pour que les travaux personnels de tous portent le plus de fruits.

Or, il paraît indiscutable que, pour intensifier le rôle de chaque personnalité et lui donner son maximum d'effet, il soit d'abord utile de répartir les divers membres entre plusieurs bureaux ayant respectivement à suivre certaines catégories exclusives de questions connexes.

De plus, il faudrait commencer à aborder en premier lieu l'examen des affaires primordiales d'ensemble, c'est-à-dire celles qui auront à servir de base aux dispositions de détail que l'on aura ensuite le temps d'arrêter *ne varietur*.

Il est évident, du reste, que, si l'on voulait, au contraire, étudier la rénovation de la ville morceau par morceau, sans se préoccuper d'une conception unique, on n'aboutirait qu'à un projet hybride et baroque, répondant très incomplètement, et dans de mauvaises conditions, souvent même dans un sens contraire aux desiderata exprimés.

\*\*

Ce principe bien posé, voici comment nous diviserions les dites questions principales qu'il faudrait tout d'abord coordonner suivant des idées communes s'appliquant à toutes les circonstances :

- 1° Prescriptions générales relatives à l'hygiène publique ;
- 2° Transfert et installation des hôpitaux, hospices, maisons de retraites, etc. ; choix des emplacements ;
- 3° Parcs, squares, promenades, plantations, évaluation des surfaces nécessaires aux créations nouvelles indispensables ;
- 4° Embellissement de la ville, boulevards circulaires, points de vue et attractions susceptibles d'attirer et de retenir les étrangers de passage ;
- 5° Construction de maisons à logements salubres et à bon marché pour la population ouvrière ; détermination des points de la ville où ces immeubles devront être établis ;
- 6° Question des expropriations et action coordonnée de la Municipalité pour prévoir l'avenir ; rapports avec les administrations de l'Etat ; vœux relatifs aux nouvelles lois à proposer pour faciliter la transformation des villes ;
- 7° Classification des divers types d'artères à adopter à Lyon, eu égard aux nécessités nouvelles, et réglementation générale des constructions (hauteur suivant les voies publiques sur lesquelles elles se trouvent, cours, jardins, etc.) ;
- 8° Moyens de communication entre le centre de la ville, les principaux services publics, les centres à population dense, etc., etc., et les agglomérations suburbaines voisines ; ponts sur le Rhône et la Saône ;
- 9° Des moyens de transport en commun dans la ville, communications avec les communes éloignées ; conséquences au point de vue des alignements et de la détermination des voies nouvelles de pénétration et d'extension ;

10° Transformation pratique du réseau des voies ferrées lyonnaises ; nouvelles lignes d'accès et d'évitement ; emplacements de la future gare centrale à reconstruire et des autres stations devant desservir la ville et la banlieue ;

11° Installations nouvelles des gares à marchandises ; raccordements pour faciliter la création de quartiers industriels ; moyens susceptibles d'attirer l'installation de nouvelles usines ; desiderata commerciaux à satisfaire ;

12° Navigation sur le Rhône et la Saône ; canal de Lyon à la mer ; débarcadères et embarcadères pour voyageurs et marchandises, quais, entrepôts, magasins généraux ; travaux de protection éventuels contre les inondations ;

13° Emplacements des marchés, abattoirs, foires, etc. ; facilités d'approvisionnement rapide et à de bonnes conditions de la ville et de sa banlieue ; espaces à prévoir pour les extensions futures ;

14° Répartition et emplacements des services publics à réinstaller dans l'avenir et des édifices à reconstruire ; groupement de ceux qui dépendent les uns des autres ; transfert des prisons ;

15° Orientation générale du plan d'ensemble des grandes artères de liaison et des saignées à effectuer dans les quartiers trop malsains ou trop compacts (ce plan devra satisfaire aux exigences et desiderata que révélera l'examen des questions qui précèdent) ;

16° Question de l'enceinte militaire ; son maintien ou sa suppression, ou sa transformation, ou, au besoin, son transfert à plus grande distance ;

17° Emplacement et importance des casernes ; leur reconstruction future ; champs de manœuvre dans la grande banlieue ;

18° Programme complémentaire des installations universitaires et professionnelles ; écoles spéciales et instruction publique ; bibliothèques, musées artistiques et industriels ;

19° Emplacement des parcs de sports, champs de courses, théâtres, salles de fêtes, cirques, spectacles divers, jardin zoologique ;

20° Transfert à la périphérie des établissements insalubres ou gênant le développement intérieur de la ville.

En conséquence de cette classification, nous proposerions de répartir les soixante-huit conseillers, suivant leurs goûts ou aptitudes particuliers, en vingt Sous-Commissions comprenant trois ou quatre membres et ayant à s'occuper d'élaborer respectivement des conclusions sur tous les points de chaque catégorie exclusive que nous venons de signaler, étant entendu que certaines Sous-Commissions, telles par exemple la quinzième, n'auraient à siéger qu'après l'achèvement des travaux des autres, afin de pouvoir se conformer à d'autres données à préciser au préalable.

Cela fait, et les idées exprimées par chaque Bureau étant ainsi bien nettes, on pourrait adopter en séance plénière, avec ou sans retouches, et après discussion générale, les dispositions proposées par chaque Sous-Commission.

Quand serait achevée cette première partie de l'œuvre projetée, c'est-à-dire après l'élaboration de ce véritable programme d'ensemble préliminaire, l'on pourrait aborder l'étude des projets de détail, quartier par quartier, étude qui devrait toujours s'inspirer des bases générales adoptées et qui pourrait se faire dans de nouvelles Sous-Commissions moins nombreuses et ayant alors à s'occuper respectivement des diverses tranches de la ville, ainsi qu'elles ont été définies par M. Herriot.

Quand l'examen desdits détails serait terminé, le service de la voirie aurait à mettre sur le papier le plan complet d'extension, tel qu'il ressortirait des travaux des Commissions, et, données définitives à soumettre au Conseil municipal en vue dans une Assemblée générale de clôture, on arrêterait les de leur adoption.

SINED.

## HABITATIONS A BON MARCHÉ

La Chambre syndicale des propriétés immobilières de la ville de Lyon et de sa banlieue croit devoir appeler toute l'attention des propriétaires qui construisent des maisons individuelles ou collectives à bon marché, dans les conditions prévues par la loi du 12 avril 1906, sur la nécessité de se conformer très exactement à la première formalité qui leur est imposée par l'article 9, § 3. Ils doivent stipuler très nettement qu'il s'agit d'une maison à bon marché, au moment où ils font à la mairie de leur arrondissement, dans les quatre mois de l'ouverture des travaux, la déclaration exigée de toute personne édifiant une construction quelle qu'elle soit (art. 9 de la loi du 8 août 1890).

Les constructeurs devront s'assurer, avant de retirer récépissé de leur déclaration, que cette pièce porte bien la mention : *Habitation ou maison A BON MARCHÉ*. A défaut de ces mots, A BON MARCHÉ, ils s'exposent à être privés du bénéfice de l'exemption des impôts foncier et des portes et fenêtres pendant douze ans, prévue par la susdite loi de 1906, et ce, bien qu'ils produisent le certificat de salubrité prescrit comme une condition essentielle.

*Nota.* — Cette exemption temporaire d'impôts est accordée non seulement aux Sociétés d'habitations à bon marché, mais aussi aux particuliers qui construisent des maisons individuelles ou collectives à bon marché.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Chambre syndicale des propriétés immobilières de la ville de Lyon et de sa banlieue, 72, rue Pierre-Corneille. Téléphone, 5-72.

## CONCOURS

### AVIGNON

#### ASSAINISSEMENT GÉNÉRAL

La Ville d'Avignon a établi les bases d'un projet en vue de l'assainissement général de la commune et de la banlieue.

Peuvent prendre part au concours tous les ingénieurs, entrepreneurs et constructeurs français ou Sociétés françaises spécialisées dans les travaux d'assainissement.

Pour être admis à concourir, les concurrents devront adresser, avant le 1<sup>er</sup> février 1913, à la mairie d'Avignon (bureau des travaux publics), les certificats, pièces authentiques ou références constatant qu'ils réunissent les qualités et aptitudes nécessaires à l'élaboration et à l'exécution de projets de cette nature et de cette importance, ainsi que toutes pièces utiles à la justification de leurs moyens d'action en matériel, outillage, ressources financières, etc.

Le projet classé premier aura l'exécution des travaux ou une prime de 3.000 francs ; 2<sup>e</sup>, prime de 2.000 francs ; 3<sup>e</sup>, 1.000 francs. Dépôt des projets au plus tard le 30 juin 1913.

Renseignements à la mairie d'Avignon.

### UNION ARCHITECTURALE DE LYON

#### CONCOURS DE CROQUIS (Résultats)

Le Jury chargé de juger les croquis du concours de 1912 a attribué comme suit les récompenses à accorder :

1<sup>er</sup> prix : M. ISSARTIER, élève de l'École des Beaux-Arts de Lyon.

2<sup>e</sup> prix : M. Henri BOISTARD fils, élève de l'École des Beaux-Arts de Lyon.

3<sup>e</sup> prix : M. BOVIER, élève de M. Naquin de Lippens.

Nous avons plaisir à constater plusieurs fois, pour l'École régionale d'architecture, que, parmi les lauréats, se trouvent des noms qui promettent de soutenir la réputation paternelle ; ici également, nous voyons se classer en bon rang le fils de M. J. Boistard, architecte à Lyon, à qui nous adressons nos félicitations.

## VICHY

ARCHITECTE VOYER (*Résultats*)

Par arrêté municipal en date du 31 octobre dernier, M. MASSARD, architecte diplômé, est nommé architecte-voyer de la Ville de Vichy. M. Massard avait été classé n° 1 par le Jury technique chargé de juger le concours ouvert entre tous les ingénieurs et architectes français pour le choix du candidat à ces importantes fonctions.

## GRÈVE DES CHARPENTIERS

Nous avons reçu de la Chambre syndicale des maîtres charpentiers de Lyon et de la région la communication suivante, alors que notre dernier numéro était en cours de tirage :

La Commission patronale a l'honneur d'informer la corporation qu'elle s'est mise complètement d'accord avec la Commission ouvrière et que la reprise du travail a été fixée dans tous les chantiers à partir du 1<sup>er</sup> novembre, conformément aux conditions du présent règlement :

ART. I. — La durée de la journée et le repos hebdomadaire sont réglementés par les lois en vigueur.

Les ouvriers sont embauchés à l'heure et peuvent quitter le chantier sans aucun avis préalable.

Ils peuvent également être congédiés sans aucun préavis.

ART. II. — Le prix de base de l'heure est fixé à 0 fr. 80 à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1912.

ART. III. — La première heure qui suivra la journée sera payée comme les autres. Les heures suivantes seront considérées comme heures de nuit et payées double du prix de la journée convenue.

ART. IV. — L'ouvrier aura droit à une indemnité de 1 fr. 25 lorsqu'il exécutera des travaux au delà d'un rayon de 6 kilomètres à partir du local industriel du patron.

Si ce rayon porte sur la ville, l'indemnité ne sera due que pour les travaux exécutés au delà des limites de la ville ou au delà de 1 kilomètre du point terminus des lignes de transport à 0 fr. 10.

Moyennant le paiement de cette indemnité, l'ouvrier devra fournir réellement le nombre d'heures effectives de la journée de travail.

ART. V. — Lorsque l'ouvrier exécutera des travaux au delà d'un rayon de 10 kilomètres, calculé comme il est dit à l'article précédent, il lui sera dû, par journée de vingt-quatre heures d'absence, une indemnité, à titre de déplacement, de 3 francs.

Les frais de route, aller et retour, sont à la charge du patron.

L'ouvrier aura droit à un voyage aller et retour par mois pour rentrer à son domicile.

Si l'ouvrier abandonne volontairement le chantier, les frais de route et de voyage restent à sa charge.

Le déplacement ne sera pas dû lorsque l'ouvrier sera embauché et payé sur les lieux des travaux.

Les règlements, prix de la journée et la juridiction des lieux seront seuls applicables.

ART. VI. — Les travaux sur l'eau, lorsqu'ils nécessiteront un service de bateau ou radeau, donneront droit à une plus-value de 0 fr. 10.

La même plus-value est applicable aux travaux sur terre situés à 30 mètres au-dessus du sol.

ART. VII. — La paie sera faite tous les deux samedis, sans autres retenues que celles prévues par les lois.

Il pourra être donné des acomptes tous les samedis.

ART. VIII. — Les conventions ci-dessus n'exceptent pas celles qui pourraient être passées directement entre le patron et l'ouvrier.

ART. IX. — Les travaux d'administration, d'usines, et en-

fin tout ce qui n'est pas du ressort du maître charpentier seront payés 0 fr. 10 en plus de l'heure.

ART. X. — Le présent règlement sera applicable dans son entier à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1912, et sera valable jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1915.

ART. XI. — Le présent règlement sera affiché d'une façon apparente dans les bureaux et ateliers des patrons et fera la loi des parties.

Fait et signé double, le 31 octobre 1912.

*Lu et approuvé* : LA COMMISSION PATRONALE.

*Lu et approuvé* : LA COMMISSION OUVRIÈRE.

Un assez grand nombre d'ouvriers de la corporation se refusent cependant à accepter le nouveau contrat de travail ; réunis le 1<sup>er</sup> novembre, au nombre de deux cents environ, ils ont décidé de continuer la grève, et, d'une façon générale, la situation est restée jusqu'à aujourd'hui inchangée.

## NÉCROLOGIE

Charles MONOT, architecte.

L'architecte Charles Monot, qui s'est éteint en son domicile, rue Duhamel, le 28 octobre dernier, avait exprimé le désir que son inhumation eût lieu à Bragny-sur-Saône (Saône-et-Loire), où il était né en 1854, sans aucune cérémonie à Lyon ; ses confrères apprirent avec surprise son décès, sans pouvoir lui rendre les derniers devoirs.

Elève de l'École des Beaux-Arts de Lyon, où il obtint des succès, il fut ensuite lauréat des concours de la Société Académique d'Architecture.

Inscrit à l'Union Architecturale, il en devint le président. Il fut plus tard admis à la Société Académique.

Attaché pendant près de quinze ans au cabinet Cl. Porte, il a collaboré aux nombreux travaux exécutés dans ce cabinet.

Nommé ensuite architecte divisionnaire de la ville, il succéda à M. Hirsch comme architecte en chef, et, quand il fut remplacé à ce poste, il reçut le titre d'architecte honoraire de la ville. Il fut également architecte du Palais du Commerce.

Parmi ses plus importants travaux, on peut citer le grand hôtel de Pralognan et deux groupes scolaires à Lyon, actuellement en cours d'achèvement, celui de Montchat et celui de la Buire.

Séduit par la variété, la richesse et l'originalité des féériques et éphémères décors qui se forment sur les vitres de nos demeures pendant l'hiver, M. Monot avait consacré des années à chercher le moyen de produire en toute saison, par la congélation artificielle, et de fixer ces arborescences d'une si grande richesse décorative. Sa persévérance avait été couronnée de la plus satisfaisante réussite, et *l'Illustration* du 10 février dernier publiait, sous le titre « le Froid décorateur », un article où étaient sommairement exposé le procédé et reproduits de fort curieux spécimens des combinaisons obtenues. M. Monot avait envoyé à l'Exposition de Turin des étoffes de soie et des papiers de teinture décorés par ce moyen, qui firent l'admiration de tous les visiteurs. Un des avantages de ce procédé, que le *Bulletin de l'Association provinciale des Architectes français* avait à son tour signalé, est que les décors, variés à l'infini et absolument imprévus, peuvent être combinés, soit par répétition d'une même image inversée, soit par juxtaposition symétrique d'images différentes convenablement choisies.

Il est à désirer qu'une telle découverte ne reste pas seulement à l'état de curiosité scientifique, mais que les applications multiples dont elle est susceptible apportent de nouveaux éléments aux diverses branches de la décoration où elles peuvent être utilisées, ainsi que son inventeur en avait le projet, qu'il devait réaliser aussitôt après l'achèvement de ses travaux en cours.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS  
OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — La Caisse d'Épargne de *Belley* a décidé la construction d'un établissement de bains-douches.

ALPES-MARITIMES. — La Fédération des Mutualités a l'intention de faire construire à *Nice* trois nouveaux établissements de bains-douches au Pont-Magnan, près de la place Gambetta et près de l'église Saint-Augustin. La dépense prévue est de 185.000 francs.

ARDÈCHE. — L'Administration des ponts et chaussées doit communiquer à la Municipalité du *Teil* le projet de construction du pont à un nouvel emplacement et d'établissement d'un passage en remplacement du passage à niveau.

DRÔME. — La commune de *Bourdeaux* va faire construire un groupe scolaire sur l'emplacement de l'ancien cimetière.

HAUTE-SAVOIE. — Un hôtel des postes doit être construit à *Annemasse*, à l'angle de la rue de la Gare et de la rue des Usines.

ISÈRE. — Est approuvé un projet de traité entre la Municipalité de *Grenoble* et l'Administration militaire, pour l'installation du 31<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins, en formation ; un crédit de 50.000 francs est voté pour la construction des casernements nécessaires. Avis favorable est donné à une demande de subvention adressée à l'Etat par la Commission des Hospices pour la construction d'un nouveau pavillon à la Tronche ; la dépense prévue est de 200.000 francs. L'éclairage électrique sera installé à l'École des arts industriels : 4.700 francs. — Le dossier du projet de démolition des halles et d'aménagement d'une place publique à *Pont-en-Royans* est soumis à l'approbation de la préfecture. — Un établissement de bains-douches doit être construit place du Jeu-de-Paume, à *Vienne* ; le Maire est autorisé à demander des avant-projets aux maisons s'occupant spécialement de ces installations.

LOIRE. — Le Conseil municipal du *Chambon-Feugerolles* a approuvé le texte définitif du traité de concession de la distribution d'énergie électrique à la Compagnie du Gaz de Firminy et du Chambon. — A *Roanne*, un projet est à l'étude pour l'installation d'appareils frigorifiques à l'abattoir. — Un emprunt de 300.000 francs est voté, dont 164.000 francs pour travaux divers comprenant entre autres le prolongement d'un égout, rue de Charlien, 28.700 francs ; travaux scolaires, 50.000 francs ; travaux de voirie, 29.000 francs. — Le Conseil municipal de *Bourg-Argental* a demandé au département d'accepter un nouvel emplacement pour la caserne de gendarmerie.

RHÔNE. — A *Caluire-et-Cuire*, une Commission a été nommée pour étudier un projet d'élargissement de la rue de la Voûte. Le Conseil a désigné les délégués de la commune à la Commission du projet de construction d'une école primaire supérieure au chef-lieu de canton, et a approuvé l'acquisition d'un immeuble pour la construction d'un groupe scolaire à Vassieux. Une subvention nouvelle sera demandée au département pour travaux urgents aux écoles de Saint-Clair.

SAVOIE. — Un projet est à l'étude pour réparer et agrandir les abattoirs d'*Aix-les-Bains* ou les reconstruire sur un autre emplacement. Une Commission est nommée pour étudier le projet d'ouverture de la rue de la Chaudanne. — Le Conseil municipal de *Chambéry* a voté le projet de construction d'une école pratique de commerce et d'industrie ; la dépense totale prévue est de 660.000 francs. Avis favorable est donné à un projet présenté par la Société de l'Aluminium pour la construction d'une voie de raccordement au P.-L.-M. ; un pont sera construit sur la Leysse et la voie traversera l'Albanne du côté des abattoirs. — De grosses réparations vont être exécutées à l'abattoir de *Saint-Jean-de-Maurienne*.

VAR. — Le Conseil municipal de *Draguignan* a approuvé le projet définitif du réseau d'égouts ; la dépense prévue est de 410.000 francs. Les travaux seront mis en adjudication. La construction de l'usine d'épuration fera l'objet d'un projet spécial qui sera prochainement soumis à l'examen du Conseil. — L'ensemble du projet d'assainissement de la ville d'*Hyères*, actuellement à l'étude, s'élève à 900.000 fr.

VAUCLUSE. — La commune de *Pernes* a mis à l'étude un projet de transfert de l'hôtel des postes. — Le théâtre de *Perpuis* doit être reconstruit sur le boulevard Victor-Hugo, sur l'emplacement de l'ancien casino.



ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN A LYON. — LE CHRÉUR

Phot. GUILARD

## JURISPRUDENCE

RESPONSABILITÉ CIVILE. — ACCIDENTS DU TRAVAIL. — PHÉNOMÈNE NATUREL. — INSOLATION. — OUVRIER MAÇON. — CHALEUR EXCESSIVE. — EFFETS DES FORCES DE LA NATURE. — RELATION ENTRE LE TRAVAIL ET L'ACCIDENT. — AGGRAVATION DES CONDITIONS DU TRAVAIL (ABSENCE D'). — LOI DU 9 AVRIL 1898 (INAPPLICABLE). — ROULEMENT ENTRE LES OUVRIERS. — ABRI-TENTE (DÉFAUT DE). — FAUTE DU PATRON (ABSENCE DE).

*L'insolation, comme les autres phénomènes d'ordre naturel, étrangers au risque professionnel, ne peut, en principe, même si elle est survenue au cours du travail, donner lieu à l'application de la loi du 9 avril 1898, et engager la responsabilité du patron.*

*Il n'en serait autrement que si le travail lui-même, ou les*

conditions dans lesquelles il a été effectué, avaient été de nature, soit à la provoquer, soit à en aggraver les effets.

Spécialement, la loi de 1898 est inapplicable lorsque, d'une part, il n'est pas établi que, le jour de la mort par insolation d'un ouvrier maçon, le travail ait été rendu plus pénible ou plus dangereux que d'habitude et que l'excès de la chaleur ait arrêté le travail dans les chantiers où les maçons sont exposés, par leur profession, aux inconvénients ou aux dangers de la température extérieure, et lorsque, d'autre part, on ne saurait reprocher au patron d'avoir commis une imprudence en n'établissant pas un roulement entre les ouvriers et en ne mettant pas à leur disposition une tente où ils auraient pu s'abriter, alors que l'ouvrier n'était pas astreint à un travail rigoureusement continu et qu'il lui était loisible de chercher à se protéger dans le voisinage du lieu où il travaillait.

La Cour,

Attendu que l'insolation, comme les autres phénomènes d'ordre naturel, étrangers au risque professionnel, ne peut, en principe, même si elle est survenue au cours du travail, donner lieu à l'application de la loi du 9 avril 1898 et engager la responsabilité du patron ; qu'il n'en serait autrement que si le travail lui-même ou les conditions dans lesquelles il a été effectué avaient été de nature, soit à la provoquer, soit à en aggraver les effets ;

Attendu que, dans la nuit du 15 juillet 1911, Gasson succomba aux suites d'une apoplexie cérébrale provoquée par une insolation dont il avait été frappé dans la journée, vers 4 heures ou 4 h. 1/2, alors qu'il travaillait comme maçon pour le compte de Privat, à la construction d'un dépôt de machines à Rochefort ;

Attendu que, le jour de sa mort, Gasson avait exécuté sa tâche dans les conditions ordinaires et sans qu'il soit allégué que son travail ait été rendu plus pénible ou plus dangereux qu'il ne l'était d'habitude ; que, sans doute, la chaleur était excessive, mais qu'elle n'avait pas arrêté, par son excès même, le travail dans les chantiers où les maçons sont exposés, par leur profession, qu'ils exercent en plein air, aux inconvénients ou aux dangers de la température extérieure ; que, d'ailleurs, l'ardeur du soleil à laquelle avaient été soumis, sans en être incommodés, les ouvriers travaillant dans le voisinage de Gasson, et dans les mêmes conditions que lui, avait diminué à l'heure où il fut frappé ;

Attendu qu'on ne saurait reprocher au patron d'avoir commis une imprudence ou une négligence en n'établissant pas un roulement entre ses ouvriers ou en ne mettant pas à leur disposition une tente où ils auraient pu trouver un abri ; que Gasson, en effet, n'était pas astreint à un travail rigoureusement continu, et qu'il lui était loisible de chercher à se protéger dans le voisinage du lieu où il travaillait, ailleurs que sous une tente qu'il n'est pas d'usage d'édifier sur un chantier de maçonnerie ;

Attendu que, sans qu'il y ait lieu de rechercher si Gasson qui, l'année précédente, avait été interné dans un asile d'aliénés, n'était pas, par son tempérament, prédisposé à l'apoplexie à laquelle il a succombé, il suffit de retenir qu'il n'existe aucune relation entre l'insolation, qui en a été la cause, et le travail ou les conditions dans lesquelles ce travail était effectué ; que la loi du 9 avril 1898 est par suite inapplicable ;

Attendu que les frais sont à la charge de la partie qui succombe.

Par ces motifs,

Statuant sur l'appel émis à l'encontre du jugement rendu, le 14 novembre 1911, par le Tribunal civil de Rochefort-sur-Mer ;

Dit qu'il a été mal jugé, bien appelé ; en conséquence, émendant, réformant et faisant ce que les premiers juges auraient dû faire ;

Dit que l'insolation dont Gasson a été victime le 15 juillet 1911 n'est pas un accident du travail, au sens de la loi du 9 avril 1898 ;

Déclare la veuve Gasson mal fondée dans sa demande ; l'en déboute ; la condamne en tous les dépens de première instance et d'appel ; ordonne la restitution de l'amende.

(Cour d'appel de Poitiers, 1<sup>re</sup> Ch., 19 février 1912.)



Phot. GUILLARD

ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN A LYON. — LE TRANSEPT

## L'ÉGLISE DE SAINT-AUGUSTIN A LYON

— FIN —

Le maître-autel mérite une mention spéciale. Il est dû à la collaboration intelligente et consciencieuse de MM. Mottet, marbrier, et Chorel, statuaire. Il s'élève sur cinq degrés, sous l'arc triomphal. C'est un sarcophage antique reposant sur des griffes et adossé au retable du tabernacle. La face du sarcophage est décorée d'un agneau symbolique qui enlace une croix ; une guirlande de raisins et d'épis encadre le motif ; le marbre employé est le marbre statuaire.

Le retable, très simple, ne comporte aucune moulure ; il est décoré d'une frise en mosaïque de marbre.

Le baldaquin qui couvre l'autel est supporté par quatre colonnes de cipolin, dont les bases sont en jaune de Siègne et les chapiteaux en Carrare ; les socles sont en rouge antique. Quelques accents d'or accusent les lignes essentielles de l'édicule. Il se dégage de l'heureux assemblage de ces marbres et de ces ors, pourtant très discrets, une impression chatoyante et précieuse, rendue encore plus intense par la belle

lumière qui descend de la lanterne. Autel et baldaquin ont été offerts par les membres du clergé et les prêtres issus de la paroisse.

Le chœur est précédé, en avant du grand arc, de la table à communion. Un espace libre a été réservé, au bas des degrés, pour la circulation du prêtre. Ce travail, très soigné, en pierre de Ruaz, a été exécuté par M. Malod, statuaire ornemaniste.

Derrière l'autel, au delà du déambulatoire, les stalles réservées au clergé et aux chœurs. Elles sont en chêne de Hongrie, rehaussées de mosaïques qui rappellent celles du retable du maître-autel. Les sièges, assez élevés, sont disposés de telle sorte que les prêtres, placés en tête de chaque côté, peuvent voir ce qui se passe dans l'église. Ces belles boiseries proviennent des ateliers d'apprentissage que dirige avec tant de dévouement M. l'abbé Boisard.

De chaque côté de l'entrée principale : deux petites chapelles faisant face aux absidioles, l'une à l'usage des fonts baptismaux, l'autre servant au dépôt des morts. Elles sont pavées en carreaux de grès, d'un heureux dessin, fournis par la maison Guichard et Brossard.

Pour être complète, l'église devait posséder des vitraux : par leur ton clair, parfaitement en harmonie avec l'ensemble de la décoration, ces verrières contribuent grandement à donner à l'atmosphère cet air de délicate fraîcheur qui impressionne généralement les visiteurs. Ces vitraux proviennent, pour la grande nef et l'abside, des ateliers de MM. Nicod et Jubin, et, pour le transept et la tribune, de M. Schultz. A remarquer tout spécialement la belle Vierge byzantine de l'abside, inspirée de la fameuse mosaïque de Ravenne et due aux cartons de M. Repelin.

Quelques jours avant la consécration, on bénissait les cloches et le joyeux carillon faisait, le lendemain, l'ascension du beffroi. Les voilà à leur poste, prêtes à élever la voix pour chanter la gloire du Seigneur qui permet toujours des miracles, car ce fut un véritable miracle qu'accomplit le vénéré curé de la nouvelle basilique. Avec une rare intelligence, une subtile intuition d'artiste, il sut écarter de son œuvre tout ce qui aurait été vain et inutile. Mais il n'a rien sacrifié à l'indispensable. Le programme, conçu magistralement, a été intégralement rempli. L'église est achevée dans ses moindres détails.

Modeste, dans sa robe grise, elle s'élève vers le ciel pour rendre témoignage de ce que peut une volonté ferme guidée par la foi. Que de fois, le cher pasteur s'est plu à reconnaître qu'il ne devait ce merveilleux résultat qu'au zèle et au dévouement de ses paroissiens qui, tous, petits et grands, dans un merveilleux élan, ont consenti les sacrifices nécessaires à l'œuvre commune.

Ajoutons, dût sa modestie en souffrir, qu'il fut le premier à donner l'exemple et qu'il le donna généreusement.

L'architecte ne veut pas terminer cet article sans rendre hommage à tous ses collaborateurs, MM. les entrepreneurs. Chez tous il a trouvé un concours intelligent et empressé. Il ne saurait trop louer leur inlassable bonne volonté et aussi leur esprit de sacrifice.

Il n'oubliera pas non plus son cher collaborateur, M. Flahaut, qui, pendant les deux années de la construction, fut un fidèle Achate. Souvent il mit sa patience à l'épreuve en lui deman-

dant le sacrifice de ses idées préférées. Mais le but est atteint et il ne reste que le souvenir charmant du travail en commun, dans une atmosphère de paix. Heureux temps où client, patron et employés ne connurent que les joies du plus confiant abandon!

A. CHOMEL.

Liste des entrepreneurs de l'église Saint-Augustin :

Maçonnerie, M. PLANCHAT; gros fers, M. SIMON-PERRET; pierre de Villebois, M. PÉJU-HYVERT; pierre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, M. REBOUX; pierre de Vilette, M. DUBOIN; charpente, MM. JOSEPH DESCOTES ET FILS; serrurerie, M. PETIT et M. MARGAIN; peinture-plâtrerie, M. BRUGÈRE; plomberie-zinguerie, M. PONCET; menuiserie, M. BÉCAMEIL; ébénisterie, ATELIERS D'APPRENTISSAGE DE M. BOISARD; couvreur, M. LERAVAT; applicateurs en ciments, MM. HÉRAUD ET CHAMBON; fumiste, M. CHARBONNEL; calorifères, MM. REMILLIEUX, GELAS ET GAILLARD; marbrerie, M. DURIX; vitrerie, M. PAPON; sculpture décorative, MM. GASQ ET VÉROT; vitraux, M. SCHULTZ, MM. NICOD ET JUBIN; décorateurs, M. MAYOSSON, M. BELIN, M. CHEVALIER, M. REPELIN; ornemaniste, M. MALOD; facteurs d'orgues, MM. MICHEL, MERKLIN ET C<sup>ie</sup>; asphaltes, M. PELOSSE; constructeur en escaliers fer et bois, M. PONTILLE; carrelages, MM. GUICHARD ET BROSSARD; fondeur de cloches, M. BOURDIN; appareils à gaz, MM. RICHARD ET LACROIX.



ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN A LYON. — LE CHEVET

Phot. GUILLARD

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

•

### Les succès de l'École régionale d'architecture.

Dans sa séance du jugement du concours de 2<sup>e</sup> classe, le Jury de l'École des Beaux-Arts de Paris a décerné les récompenses suivantes aux élèves de l'École régionale d'architecture de Lyon :

*Éléments analytiques* : mention, MM. LÉPINE, SANLAVILLE, THOMAS et DUITTOZ ; *esquisse* : mention, M. MATHON.

Dans la séance du jugement des concours de stéréotomie et de géométrie descriptive, la Commission a décerné les récompenses suivantes aux élèves de l'École régionale d'agriculture de Lyon :

*Stéréotomie* : Mention à MM. BONNOT, ROBÉLIN et FICHET.

*Géométrie descriptive* : Mention à MM. CHOMEL, MATHON, BRIDET, BONNOT et FICHET.

### Subvention à la Société Académique d'Architecture.

Conformément aux conclusions du rapport de M. Gabriel Rambaud, le Conseil municipal, dans sa séance du 4 courant, a élevé cette année à 1.250 francs la subvention accordée à la Société Académique d'Architecture, afin de montrer que la Municipalité s'intéresse vivement aux concours que la Société organise entre les apprentis du bâtiment et prend en considération la progression croissante des inscriptions.

### Fourniture et pose de portes métalliques aux Abattoirs

Dans la même séance, le Conseil municipal a adopté les conclusions de M. Bizet, rapporteur, pour l'acceptation de la soumission de M. César Grobon relative à cette fourniture, que la *Construction Lyonnaise* a exposée dans son dernier numéro.

### Dates des concours d'apprentis.

La Commission permanente d'apprentissage de la Société Académique d'Architecture de Lyon donne avis que les concours d'apprentis organisés sous le patronage de la Société Académique d'Architecture et subventionnés par la Municipalité, la Chambre de commerce, les Chambres syndicales et diverses organisations de notre ville, auront lieu les dimanches 17 et 24 novembre, de 7 heures à 11 heures du matin.

Les concours du 17 se feront dans les ateliers suivants :

Serruriers, 1<sup>re</sup> année : Mme veuve Queyras, rue Rabelais, 95; 2<sup>e</sup> année : M. Barbier, rue Molière 141 ; 3<sup>e</sup> année, M. Vigneron, boulevard du Nord, 56. — Marbriers tailleurs de pierres : MM. Guinet et Verzier, rue de la Cité, 15. — Bronziers : M. Berdiel, rue Cavenne, 20. — Ebénistes : M. Delorme, rue Bugeaud, 71. — Tapisseries : M. Bonjour, cours de la Liberté, 42. — Sculpteurs : M. Vincent, rue Duguesclin, 112.

### Distribution des récompenses de la Société Académique d'Architecture.

La Société Académique d'Architecture de Lyon a fixé sa fête annuelle au dimanche 15 décembre 1912, à 4 heures précises, dans la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville (entrée place des Terreaux).

Voici l'ordre de la cérémonie : Allocution du Président. — Allocutions diverses. — Distribution solennelle des récompenses décernées par la Société (avec le bienveillant concours de la Municipalité, du Conseil général, de la Chambre de commerce et de diverses organisations de notre ville) : aux lauréats des concours d'architecture, d'archéologie, d'art décoratif et ouvriers d'art ; aux élèves de l'École régionale d'architecture et des beaux-arts (fondations et Association provinciale des architectes français) ; médailles d'Etat, aux lauréats du concours entre apprentis du bâtiment ; aux contre-maîtres et ouvriers du bâtiment ; aux élèves de l'École de serrurerie ; aux élèves des cours municipaux de dessin ; aux élèves de l'Enseignement professionnel du Rhône.

### Établissement de sols sans joints au Muséum d'Histoire naturelle.

A la suite du concours ouvert pour l'exécution des travaux ci-dessus, deux entrepreneurs, M. Monney et la Société française du Solium, ont adressé des propositions dans les conditions et délais prescrits. La Commission spéciale, à la suite de son examen, a retenu comme la plus avantageuse celle de M. Monney, entrepreneur à Pont-à-Mousson, qui prévoit une dépense de 9.468 fr. 75.

### Installations sanitaires au groupe scolaire de la Buire.

Depuis l'approbation de devis prévoyant l'emploi de matériaux ordinaires pour les cloisons des cabines de bains-douches et water-closets, un certain nombre d'architectes ont été autorisés à substituer à ces matériaux l'emploi de produits céramiques émaillés, plus facilement lavables et, par suite, plus hygiéniques. Pour le groupe scolaire de la Buire, la proposition émanant de M. Tournaud, qui offre d'exécuter les travaux moyennant un prix de 16.200 francs, a été retenue par la Commission.

### Nomination de l'architecte départemental du Gard.

Par arrêté du Préfet du Gard, du 16 octobre dernier, M. Jean-Maximilien RAPHEL, diplômé par le Gouvernement, est nommé architecte du département à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1913.

### Nominations dans la Légion d'honneur.

Parmi les nouveaux Chevaliers de la Légion d'honneur nommés à l'occasion de diverses Expositions, nous sommes heureux de relever les noms de nos compatriotes et amis, MM. Antoine RIVOIRE, le si actif et dévoué président du Syndicat d'Initiative ; Paul GUÉNEAU, fabricant de soieries, président de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône ; Joseph TESTENOIRE, directeur de la Condition des Soies, président de l'Association Lyonnaise des propriétaires d'appareils à vapeur ; de même que celui de M. Goy, le très distingué et très aimable secrétaire de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M.

A tous ces nouveaux promus, la *Construction Lyonnaise* adresse ses meilleures félicitations.

### Hospices civils de Lyon.

Adjudication, le mardi 26 novembre 1912, à 2 h. 1/2, passage de l'Hôtel-Dieu, 56, pardevant M<sup>e</sup> Berger, notaire à Lyon, rue Puits-Gaillot, 1, d'une parcelle de terrain située angle nord-est des rues Montgolfier et Malesherbes (masse n<sup>o</sup> 1, aux Broteaux).

Surface : 869 mètres 61 décimètres carrés. Mise à prix : 139.137 francs, soit 160 francs le mètre carré.

Le prix est payable : un quart comptant, le reste dans un délai de dix années.

Renseignements à l'Administration centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, 56.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 2 au 9 novembre 1912

*Chemin Feuillat, angle du chemin de l'Harmonie.* Quatre maisons. Propr., Société anonyme de Logements économiques et d'Alimentation, rue Rabelais, 10.

*Rue Sully, angle rue Créqui.* Immeuble. Propr., Mlle Mazeran, rue Sully, 137. Arch., M. Giroud, rue Franklin, 6.

*Rue Déchazelle.* Maison. Propr., M. Maire, y demeurant.

*Rue Constant, rues de la Balaine et du Clos.* Usine. Propr., Société « La Rivite », rue de la Buire, 12. Arch., M. Perrier, cours Vitton, 34.

*Avenue de Noailles, 7.* Maison. Propr., M. Michallet, rue de la République, 66. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

*Rue Mouillard.* Divers bâtiments. Propr., M. Piot, y demeurant.

*Grande rue de Cuire, 7.* Exhaussement. Propr., M. Peiroud, y demeurant. Ingén., MM. Maniguet et Michel, rue Pierre-Corneille, 61.

*Rue Valentin-Couturier, 28.* Ateliers. Propr., MM. Dutel et Cie, y demeurant. Ingén., MM. Maniguet et Michel, rue Pierre-Corneille, 61.

*Cours Henri, 96.* Maison. Propr., M. Castéras, cours Henri, 38. Arch., M. Martinon, avenue de Saxe, 129.

Rue Vendôme, 87. Ateliers et exhaussement d'un bâtiment. Propr., MM. Roche et Cie, y demeurant. Arch., M. Bouilhère, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 3.

Rue de l'Harmonie, 5. Agrandissement d'une usine. Prop., M. Michel, y demeurant. Arch., M. Burband, rue Pasteur, 4.

Rue Curie, 1. Bâtiment. Propr., M. Plantier, y demeurant.

Grande rue de la Guillotière, 222. Exhaussement d'un bâtiment. Propr., M. Soly, y demeurant. Arch., M. Cimou, avenue de Saxe, 93

Chemin des Sablonniers. Ateliers. Propr., Société Rochet-Schneider, chemin Feuillat, 57. Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21.

Chemin Feuillat, 55. Agrandissement d'usine. Propr., Société des Carburateurs Zénith, y demeurant. Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	200 »	205 »
— en planche rouge . . . . .	250 »	255 »
— — jaune . . . . .	215 »	220 »
Étain Banks en lingots . . . . .	615 »	620 »
— Billiton et detroits en lingots . . . . .	605 »	615 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumons . . . . .	50 »	52 »
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	55 »	60 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	72 »	73 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	88 »	89 »
— — Autres marques . . . . .	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	530 »	» »
— laminé . . . . .	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	250 »	» »
— laminé . . . . .	360 »	» »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	24 »	24 50
Fer à double T. AO . . . . .	23 25	23 75
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus . . . . .	27 »	27 50

Il n'a pas été tenu de séance le 15 novembre.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

**Rhône.** — 5 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Construction des abattoirs et du marché aux bestiaux de la Mouche. Travaux de zinguerie. — 1<sup>er</sup> groupe. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaires : MM. Vinet, Gontrand et Cie, 6,30 p. 100. — H. Chapon, 7,05 p. 100. — L. Gutin, 8,25 p. 100. — Adjud., Union des plombiers-zingueurs, 5, rue Fournet, à Lyon, 13 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> groupe. Montant, 7.600 fr. Soumissionnaires : MM. Vinet, Gontrand et Cie, 6,30 p. 100. — H. Chapon, 6,85 p. 100. — Guttin, 8,25 p. 100. — Adjud., Union des plombiers-zingueurs de Lyon, 13 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> groupe. Montant, 9.600 fr. Soumissionnaires : MM. Vinet, Gontrand et Cie, 6,30 p. 100. — H. Chapon, 7,10 p. 100. — L. Guttin, 8,55 p. 100. — Adjud., Union des plombiers-zingueurs de Lyon, 13 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 27 octobre. — *Mairie de Saint-Laurent-d'Oingt.* — Construction d'un bureau de poste de facteur-receveur. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 5.637 fr. 61. Adjud., M. Chavaud, à Saint-Laurent-d'Oingt, 3,10 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 1.358 fr. 88. Adjud., M. Duret, à Bois-d'Oingt, 1 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 1.350 fr. 71. Adjud., M. Charbotel, à Saint-Clément-sur-Valsonne, 2,30 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 758 fr. 71. Adjud., M. Thomas, au Bois-d'Oingt, 5,25 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 966 fr. 37. Adjud., M. Chazelle, à Grandin, 2 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Zinguerie. Montant, 322 fr. 50. Adjud., M. Corneloup, à Bois-d'Oingt, 1,05 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 3 novembre. — *Mairie de Saint-Marcel-l'Éclairé.* — Construction d'une école de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 8.100 fr. Soumissionnaires : MM. A. Ferratau, J. Marcheboeuf, J. Martin, prix du devis. — MM. P. Masson, 0,10 p. 100. — Mosnier-Bonnet, 0,10 p. 100. — F. Pouget, 0,25 p. 100. — J. Verrière, 0,40 p. 100. — P. Claveyrolas, 0,50 p. 100. — G. Giraudet, 0,60 p. 100. — L. Bichon, 0,70 p. 100. — A. Dargnat, 0,70 p. 100. — Adjud., M. Antoine Baurier, à Saint-Clément-sur-Valsonne, 1 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Pierre de taille. Montant, 1.800 fr. Adjud., M. Paul Perret, à Tarare, prix du devis. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. L. Thomas, 13 p. 100. — L. Charborel, 12,50 p. 100. — J. Denonfoux, 12,40 p. 100. — P. Mignon, 12,10 p. 100. — A. Sivelles, 12,05 p. 100. — P. Durdilly, 12 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie et ferronnerie. Montant, 1.300 fr. Adjud., M. Charles Perronon, à Pontcharra, 0,10 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 320 fr. Soumissionnaire : M. G. Servat, prix du devis. Adjud., M. Louis Barberet, à Tarare, 0,25 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.350 fr. Soumissionnaires : M. J. Baurier, prix du devis. — M. C. Joly, 0,75 p. 100. — Adjud., M. Joannès Tirard, à Tarare, 0,50 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 9 novembre. — *Préfecture.* — Travaux d'agrandissement de la 3<sup>e</sup> division bis et de la 4<sup>e</sup> division (service des femmes) de l'asile départemental d'aliénés du Rhône. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 151.832 fr. 57. Adjud., MM. Grange frères, à Lyon, 2,15 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Mont., 23.361 fr. 01. Adjud., M. Morel, à Lyon, 13 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Mont., 10.742 fr. 52. Adj., Société des ouvriers

menuisiers de Lyon, à Villeurbanne, 14,10 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie, gros fers et ferrage. Montant, 21.610 fr. 77. Adjud., M. Barbier, à Vaugneray, 14 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 17.731 fr. 42. Adjud., M. Pauty, à Lyon, 16 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zinguerie. Montant, 13.445 fr. 75. Adjud., M. Dalery, à Saint-Étienne (Loire), 18,10 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 27 avril. — *Mairie de Lyon.* — Travaux communaux. Concours pour la construction des portes métalliques pour les bâtiments des abattoirs du marché aux bestiaux de la Mouche. Surface approximative, 2.720 mq. Adjud., M. César Grobon, 92, rue Sully, à Lyon, au prix de 157.632 fr. 99.

**Ardeche.** — 3 novembre. — *Mairie du Crestet.* — Construction d'une école mixte au hameau de Monteil. Montant, 11.134 fr. 22. Non adjugé.

**Bouches-du-Rhône.** — 28 octobre. — *Hôpital d'Arles.* — Construction d'une bergerie au domaine d'Augéry (Corrège, Camargue). Montant, 5.600 fr. Soumissionnaires : MM. Augier fils aîné, 3 p. 100. — Ingina fils, 3 p. 100. — Chabert, 3 p. 100. — Agostini, 4 p. 100. — Adjud., M. Jullien, 7, rue du Roure, à Arles, 6 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 12 novembre. — *Mairie de Besançon.* — Service du génie. Travaux à exécuter au camp du Valdahon pour la construction d'un ouvrage d'art en ciment armé. Prix forfaitaire : Mme veuve Pateu, 35.500 fr. — MM. Rossignol, 37.550 fr. — Borgnetta, 37.900 fr. — Ollier, 38.500 fr. — Adjud., M. Tartary, à Valdahon (Doubs), au prix forfaitaire de 34.900 fr.

**Doubs.** — 31 octobre. — *Hôtel de Ville de Pontarlier.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Chapelle-d'Huin. Réparations diverses aux bâtiments communaux. Montant, 7.060 fr. 89. Adjud., M. Emile Baloca, à Goux-les-Usiers, 23 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Gilley. Réfection de la couverture du clocher et de la toiture de l'église et rejointoiement des murs extérieurs. Montant, 8.000 fr. Adjud., M. Léger Puyfagès, à Gilley, 11 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Gilley. Réfection et restauration des toitures des bâtiments communaux. Montant, 2.200 fr. Adjud., M. Ulysse Faivre, à Gilley, 16 p. 100 de rabais, après tirage au sort. — 4<sup>e</sup> lot. Villers-sur-Chalamont. Rejointoiement des murs de la flèche du clocher. Montant, 2.300 fr. Adjud., M. Jean Riboni, à Doubs, 18 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Frasné. Aménagement d'une citerne et d'une cave dans le bureau de poste et transformations diverses. Montant, 2.068 fr. 51. Adjud., M. Jean-Baptiste Copiatii, à Frasné, prix du devis.

— 6<sup>e</sup> lot. Ville-du-Pont. Réparations aux toitures des maisons d'école des Jarros et de Combe-Benoit. Etablissement d'une conduite et d'un abreuvoir à Combe-Benoit et réparations diverses aux fontaines et aux réservoirs. Montant, 2.569 fr. 15. Adjud., M. Jean Barassi, à Ville-du-Pont, prix du devis. — 7<sup>e</sup> lot. Oye-et-Pallet. Etablissement d'une mare au centre des grands communaux pour l'alimentation du bétail. Montant, 4.986 fr. 39. Adjud., M. Joseph Francioli, aux Fourgs, 8 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Goux-les-Usiers. Réparations diverses aux bâtiments communaux. Montant, 6.000 fr. Adjud., M. Henri Minazzi, à Goux-les-Usiers, 16 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 27 octobre. — *Mairie de Châtillon-en-Diois.* — Adduction des sources de l'Adoux et distribution dans la ville de Châtillon. Montant, 26.270 fr. 83. Soumissionnaires : M. Bac, 2 p. 100 d'augmentation. — M. Blain, prix du devis. — Adjud., M. Caraccio Epsio, à Crest, 2 p. 100 de rabais.

**Gard.** — 24 octobre. — *Mairie d'Avargues.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1. Fourniture de matériaux de chaussée. Montant, 483 fr. 60. Adjud., M. Nouguier, à Junas, prix du devis.

**Gard.** — 31 octobre. — *Préfecture.* — Canal du Rhône à Cette. Pont métallique de Beaucaire : ouvrages métalliques de l'écluse de prise d'eau au Rhône. — 1<sup>er</sup> lot. Pont métallique de Beaucaire. Montant, 57.000 fr. Soumissionnaires : Société des Constructions mécaniques (anciens Etablissements Cail, à Denain), 11 p. 100. — J. Roussel et fils, 9 p. 100. — Société des Forges de Franche-Comté, 6 p. 100. — MM. Baudet et Donon, 5 p. 100. — Société des Ponts et Travaux en fer, 3 p. 100 d'augmentation. — MM. Tardy, 6 p. 100. — Bonhomme, 8 p. 100. — Ch. Joya, 9 p. 100. — Adjud., MM. Dérobert et Cie, 1, chemin du Pré-Gaudry, à Lyon, 9 p. 100 de rabais, après tirage au sort. — 2<sup>e</sup> lot. Ouvrages métalliques de l'écluse de prise d'eau au Rhône. Portes, appareils de manœuvre, de vidange, de remplissage et accessoires. Montant, 175.000 fr. Soumissionnaires : Ateliers Moisant, Laurent, Savey, 30 p. 100. — MM. Baudet et Donon, 25 p. 100. — Société des Ponts et Travaux en fer, 20 p. 100. — Société des Constructions mécaniques de Denain, 16 p. 100. — MM. J. Roussel et fils, 15 p. 100 d'augmentation. — M. Ch. Joya, 2 p. 100. — Adjud., Société des Forges de Franche-Comté, à Besançon, 11 p. 100 de rabais.

**Gard.** — 3 novembre. — *Mairie de Gallargues.* — Agrandissement des écoles communales de Gallargues. Terrassements, maçonneries, charpente, plâtrerie, menuiserie, serrurerie, zinguerie, peinture, vitrerie, etc. Montant, 20.000 fr. Non adjugé, minimum de rabais non atteint.

**Haute-Savoie.** — 31 octobre. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genève.* — Desingy. Construction d'un bureau de poste. Montant, 13.000 fr. Adjud., M. Emile Comole, à Frangy, 6 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 27 octobre. — *Mairie de Vourey.* — Chemin vicinal ordinaire n° 3. Construction entre la route nationale n° 92 et la gare de Vourey. Montant, 6.500 fr. Adjud., M. Bartolo Cavali, à Coubievie, 20 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 29 octobre. — *Mairie de Barraux.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortifications dans la place de fort Barraux, pendant trois années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1913. — Lot unique. Tous les travaux prévus à la série. Montant annuel, 2.080 fr. Adjud., M. Claude-Léon Erne, à Pontcharra, 10 p. 100 d'augmentation.

**Jura.** — 9 novembre. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Commune de Chaux-des-Prés. Aménagement d'un bâtiment en bureau de poste simple. Montant, 25.000 fr. Soumissionnaires : M. P. Piola, prix du devis. — MM. A. Masseron, 2 p. 100. — F. Dalloz, 4 p. 100. — Adjud., M. Jean-Baptiste Masseron, à Lamoura, 6 p. 100 de rabais.

**Puy-de-Dôme.** — 27 octobre. — *Mairie de Buxières-sous-Montaigut.* — Réfection de la toiture de l'église paroissiale. Montant, 3.045 fr. Soumissionnaires : MM. P. Daumy, Sinturel et fils, prix du devis. — MM. P. Lacouture, 2 p. 100. — F. Perrin, 3 p. 100. — Adjud., M. Lucien Patier, à Lapeyrouse, 3 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 7 novembre. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Tours. Diguement, redressement et curage du grand ruisseau de Tours en amont de la route nationale n° 90. Montant, 20.500 fr. Soumissionnaires : MM. J. Becchia, 5 p. 100. — Marius Perriolat, 10 p. 100. — J. Rouchetti, 12 p. 100. — F. Reuge, 15 p. 100. — A. Basso, 25 p. 100. — F. Basso, 27 p. 100. — G. Basso, 28 p. 100. — M. Basso, 28 p. 100. — Adjud., M. Pierre Basso, à Albertville, 30 p. 100 de rabais.

**Var.** — 29 octobre. — *Mairie de Toulon.* — Pavage de la traversée de la Porte d'Italie. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : MM. Marius Bava, Chardin, prix du devis. — MM. Bava neveu, 5 p. 100. — Marcelin Bava, 7 p. 100. — Adjud., M. Laugier, à Toulon, 8 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Jeudi 21 novembre, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Entretien des couvertures des bâtiments de l'atelier du 1<sup>er</sup> janvier 1913 au 31 décembre 1915. — 1<sup>er</sup> lot. Couverture. Montant, 16.922 fr. 50. Cautionnement, 300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Vitrerie. Montant, 1.320 fr. 50. — En cas d'insuccès de l'adjudication, le chef de service recevra les offres tendant à la passation d'un marché de gré à gré pendant un délai de quinze jours, expirant le 6 décembre 1912. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

**Rhône.** — Mardi 3 décembre, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Concours public. Construction d'un lycée de garçons aux Brotteaux. 1<sup>er</sup> lot. Travaux de staffs et stucs. Montant, 14.000 fr. Cautionnement, 700 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Installation des bains-douches et des bains de pieds. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Installation de l'éclairage au gaz. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Fourniture et installation des canalisations d'eau et des appareils sanitaires. Montant, 50.000 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Installation de la cuisine avec services annexes, des intérieurs de cheminées et des fourneaux d'appartements. Montant, 22.000 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — Renseignements au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon. — En outre, tous autres renseignements pourront être fournis aux intéressés par M. Rogniat, architecte, directeur des travaux, 279, avenue de Saxe, à Lyon.

**Allier.** — Dimanche 24 novembre. — *Mairie de Gannat.* — 1<sup>o</sup> Construction du marché couvert. Montant, 22.000 fr. — 2<sup>o</sup> Construction du musée Delarue. Montant, 14.000 fr. — Renseignements à la mairie.

**Basses-Alpes.** — Dimanche 1<sup>er</sup> décembre, 2 h. — *Mairie de Thèze.* — Adduction d'eau potable au village de Thèze. Montant, 14.000 fr. Cautionnement, 450 fr. — Visa, avant le 23 novembre 1912, par l'ingénieur des ponts et chaussées de Sisteron. — Renseignements dans les bureaux de M. l'ingénieur des ponts et chaussées de Sisteron, rue du Jalet.

**Côte-d'Or.** — Samedi 23 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Dijon.* — Etablissement de bordures de trottoirs en granit, rue de Fontaine. Montant, 11.207 fr. 50. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — Mardi 3 décembre, 2 h. — *Hôpital de Dijon.* — Entretien des bâtiments à exécuter, pendant trois années, du 1<sup>er</sup> janvier 1913 au 31 décembre 1915. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement et maçonnerie. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture et zinguerie. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie. — 5<sup>e</sup> lot. Menuiserie et parquetage. — 6<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie, quincaillerie. — 7<sup>e</sup> lot. Plomberie, gaz et eau. — 8<sup>e</sup> lot. Marbrerie, fumisterie. — 9<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie. — Renseignements dans les bureaux de M. Perreau, architecte des hospices, à Dijon, 6, place Auguste-Dubois.

**Côte-d'Or.** — Samedi 7 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Dijon.* — Travaux de pavage de la chaussée de la place de la République (partie urbaine). Montant, 71.658 fr. 81. A valoir, 3.341 fr. 19. Total, 75.000 fr. Cautionnement, 3.700 fr. — Renseignements à la mairie.

**Doubs.** — Mardi 26 novembre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Pierrefontaine. Réfection d'une conduite d'eau. Montant, 24.166 fr. 80. Cautionnement, 810 fr. Auteur du projet, M. Goguely, architecte à Baume. — 2<sup>e</sup> lot. Pierrefontaine. Réparations à la toiture de l'église. Montant, 2.514 fr. Cautionnement, 90 fr. Auteur du projet, M. Brion, agent voyer à Pierrefontaine. — 3<sup>e</sup> lot. Orchamps-Vennes. Construction d'une école de filles. Montant, 42.697 fr. 33. Cautionnement, 1.450 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — 4<sup>e</sup> lot. Orchamps-Vennes. Construction d'un chalet modèle. Mont., 39.787 fr. 50. Caut., 1.300 fr. Aut. du projet, M. Chavanne. — 5<sup>e</sup> lot. Orchamps-Vennes. Répar. au réservoir et à la fromagerie du hameau des Ravières. Montant, 1.627 fr. 55. Cautionnement, 80 fr. Auteur du projet, M. Tissot, architecte à Orchamps-Vennes. — 6<sup>e</sup> lot. Loray. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 2. Montant, 5.724 fr. 10. Cautionnement, 200 fr. Auteur du projet, Service vicinal. — 7<sup>e</sup> lot. Guyans-Vennes. Achèvement du préau de l'école de Grandchaux et construction d'une chambre à pompes. Montant, 1.873 fr. 62. Cautionnement, 70 fr. Auteur du projet, M. Cellard, architecte à Besançon. — 8<sup>e</sup> lot. Aissey. Réfection du captage de la source de Touillon et d'une partie de la conduite. Montant, 2.000 fr. 08. Cautionnement, 70 fr. Auteur du projet, Service vicinal. — 9<sup>e</sup> lot. Soye. Construction de la couverture du réservoir en ciment armé. Montant, 4.085 fr. 60. Cautionnement, 140 fr. Auteurs du projet, M. Sauterey, architecte à Dôle et M. Baudson, architecte à Saint-Loup. — Visa, huit jours avant l'adjudication par les auteurs des projets. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Doubs.** — Jeudi 28 novembre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Pontarlier.* — Travaux communaux. 1<sup>o</sup> Amélioration générale du réseau de distribution d'eau. Montant, 50.000 fr. — 2<sup>o</sup> Construction d'un branchement d'égout rues Morand et du Mont. Montant, 21.000 fr. — 3<sup>o</sup> Reconstruction du débouché de l'égout collecteur, à la Colle. Montant, 6.000 fr. — Renseignements à la mairie.

**Drôme.** — Lundi 2 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien et de réparations à exécuter dans les bâtiments départementaux situés dans les communes de Valence et de Bourg-lès-Valence, pendant les années 1913, 1914 et 1915. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, dorure et tenture. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, plomberie et fumisterie. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'architecte départemental. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture.

**Gard.** — Lundi 25 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie d'Alais.* — Chemins de grande communication (18 lots). — Chemins d'intérêt commun (17 lots). — Renseignements à la sous-préfecture.

**Gard.** — Vendredi 29 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Nîmes.* — Service du génie. Travaux à exécuter sur devis dans la place de Nîmes pour l'installation de l'éclairage électrique aux quartiers d'artillerie Vallongue et Bruyère. Montant, 24.500 fr. Cautionnement provisoire, 400 fr., définitif, 1.300 fr. — Renseignements dans les bureaux du génie, à Avignon et à Nîmes, place de l'Esplanade.

**Hautes-Alpes.** — Mercredi 27 novembre, 10 h. — *Gap.* — Travaux forestiers. Torrents de Valauria, de l'Hubac et de Chamoussières. Etablissement d'un garnissage consolidé par des pilotes, enrochement et façonnage de lit, construction de radiers et réparations diverses aux seuils et barrages. Montant, 15.910 fr. 79. A valoir, 2.089 fr. 21. Total, 18.000 fr. Cautionnement, 531 fr. Frais, 62 fr. — Visa, par l'inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements chez M. Ménard, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, villa des Tilleuls, 27, route de Provence, à Gap.

**Haute-Savoie.** — Samedi 23 novembre, 11 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Bonneville. Extension du réseau électrique municipal. Montant, 9.481 fr. 40. Cautionnement, 900 fr. — Visa, quatre heures avant l'adjudication, par M. Evrard, agent technique commercial, auteur du projet. — Les soumissions devront être déposées à la sous-préfecture, vingt-quatre heures au plus tard avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Mardi 26 novembre, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Morillon. Chemin d'intérêt commun n° 4. Reconstruction du pont de Morillon, sur le Giffre. Travaux à l'entreprise, 9.918 fr. 46. A valoir, 1.081 fr. 54. Cautionnement, 260 fr. — Ceux qui désireront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis, cahier des charges, détail estimatif et plans concernant lesdits travaux, à la préfecture (1<sup>re</sup> division), tous les jours, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

**Hautes-Alpes.** — Jeudi 28 novembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Briançon.* — Saint-Martin-de-Queyrières. Construction d'une école mixte au hameau du Villaret. Montant, 16.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, dix jours au moins avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Les soumissions devront parvenir par lettre recommandée à M. le maire de Saint-Martin-de-Queyrières. — Renseignements à la sous-préfecture et chez M. Nel, agent voyer d'arrondissement à Briançon, rédacteur du projet.

**Hautes-Alpes.** — Jeudi 28 novembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Briançon.* — Construction d'une école mixte au hameau de Villaret (commune de Saint-Martin-de-Queyrières). Montant 16.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la sous-préfecture et dans les bureaux de M. Nel, agent voyer d'arrondissement honoraire, à Briançon, rédacteur du projet.

**Isère.** — Dimanche 24 novembre, 2 h. — *Mairie de Hières.* — Construction d'un préau couvert à l'école de garçons. Montant, 1.600 fr. Cautionnement, 80 fr. — Visa par l'architecte, directeur des travaux, à Leyrieu. — Renseignements à la mairie.

**Jura.** — Samedi 23 novembre, 10 h. 1/2. — *Hôtel de ville de Poligny.* — 1<sup>er</sup> lot. Crotenay. Réparations diverses d'entretien à l'église. Montant, 2.657 fr. 91. Cautionnement, 80 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Vannoz. Relèvement d'une partie de la conduite principale du village pour remplacement. Montant, 6.155 fr. 50. Cautionnement, 190 fr. Auteurs des deux projets ci-dessus, M. Schacre, architecte, à Champagnole. — 3<sup>e</sup> lot. Bief-du-Fourg. Chemin vicinal de grande communication n° 64, de Nozeroy à Frasnay. Redressement dans le village de Bief-du-Fourg, sur 112 mètres. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Bonnefontaine. Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Bonnefontaine à Mirebel. Rechargement et cylindrage de la chaussée entre le village de Bonnefontaine et la limite territoriale de Mirebel, sur 1.600 m. Montant, 2.600 fr. Cautionnement, 80 fr. Auteurs des deux projets ci-dessus, le Service vicinal. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées ou parvenues par la poste, sous pli recommandé au secrétaire de la sous-préfecture, le vendredi 22 novembre 1912, avant 4 heures du soir. Passé ce délai, les entrepreneurs ne seront plus admis à concourir. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — Vendredi 22 novembre, 2 h. — *Mairie de Roanne.* — Service du génie. Construction d'une écurie de huit chevaux et d'une sellerie à la caserne Werlé. Lot unique. Cautionnement définitif, 1/20<sup>e</sup>. — Renseignements à la Chèfferie du Génie, à Saint-Etienne, 34, rue d'Annonay et, à Roanne, caserne Werlé.

**Loire.** — Jeudi 5 décembre, 2 h. — *Hospices civils de Saint-Chamond.* — Entretien et travaux neufs des bâtiments pendant trois années. Montants annuels de l'entreprise. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 250 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie et zinguerie. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, par l'architecte des Hospices, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements au secrétariat des Hospices et au bureau de l'architecte.

**Puy-de-Dôme** — Dimanche 8 décembre, 2 h. — *Mairie de Cherland.* — Construction d'une école de filles. Montant, 8.379 fr. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 8 décembre, 10 h. — *Mairie de Montceau-Les-Mines.* — 1<sup>o</sup> Construction d'une morgue au cimetière de Bel-Air. Montant, 1.850 fr. — 2<sup>o</sup> Aménagements divers au groupe scolaire ds la Sablière. Montant, 14.392 fr. 50. — Renseignements à la mairie.

**Savoie.** — Jeudi 12 décembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — La Giétaz. — Chemin vicinal ordinaire n° 2, du chemin de grande communication n° 18 à Foiroux. Construction entre le chemin de grande communication n° 18 et le ruisseau des Aravis, 662 mètres. Montant, 18.500 fr. A valoir, 1.480 fr. 94. Montant des travaux à adjuger, 17.019 fr. 16. Cautionnement, 570 fr. Date de l'achèvement des travaux, 30 novembre 1913. — On pourra prendre connaissance des diverses pièces du projet dans les bureaux de la sous-préfecture d'Albertville.

**Var.** — Lundi 2 décembre, 2 h. — *Mairie de Draguignan.* — Construction d'un réseau d'égouts en tuyaux de grès vernissé en tuyaux de ciment, réfection du pavage des rues et du canal d'arrosage couvert. Mont., 342.948 fr. 90. A valoir, 57.051 fr. 10. Total, 400.000 fr. Cautionnement, 15.000 fr. — Renseignements à la mairie ou dans les bureaux de M. l'Ingénieur des ponts et chaussées.

**Vaucluse.** — Lundi 25 novembre, 10 h. — *Mairie d'Apt* — Travaux de réparations à effectuer à un immeuble appartenant au Bureau de bienfaisance et sis, rue Sainte-Delphine. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 80 fr. — Renseignements à la mairie.

**SPECTACLES**

**GRAND-THÉÂTRE** Samedi, 16, *les Huguenots.* — Dimanche, 17, matinée, *Werther* et *Cavaleria rusticana*; soirée, *les Noces de Jeannette* et *Samson et Dalila.* Mardi, 19, première représentation de *Don Quichotte*, comédie héroïque en 5 actes, de Massenet.

**CÉLESTINS** Ce soir et jours suivants, ainsi que dimanche en matinée, *Suzie*, opérette nouvelle.

**HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT** Les pièces se succèdent à ce réputé théâtre-concert, mais c'est toujours l'entrain et la gaieté qui y règnent avec *Baluchon*, joyeux vaudeville et le *Vieux Marcheur de l'Horloge*, parodie. Jeudis et dimanches, matinées.

**SCALA-THÉÂTRE** Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2; soirée à 8 h. 1/2. Vues comiques et dramatiques, scènes vécues, journal des actualités, film parlants et phonoscènes. Orchestre G. Mouillon pendant les vues et les entr'actes. Spectacle de famille le plus

**SALON D'AUTOMNE** (Artistes Lyonnais). Palais municipal des Expositions (quai de Bondy), du 11 octobre au 30 novembre: Exposition ouverte tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — Exposition rétrospective des œuvres de J.-B. Chatigny. — Prix d'entrée: 0,60; le vendredi, 2 francs. — Vendredi 25 octobre, première audition musicale avec le concours de Mme de Lestang et de M. Mariotte.

**ROYAL-CINÉMA** (20, place Bellecour, angle rue de la Charité). Le succès de ce somptueux établissement ne se dément pas un seul jour, et la société mondaine, dont l'affluence croît sans cesse, ne sait quoi le plus admirer du luxe éclatant de l'installation ou du magnifique spectacle qui lui est offert. Les vues projetées sont choisies, en effet, parmi les plus artistiques productions cinématographiques et, tantôt d'un comique irrésistible ou délicieusement instructives, tantôt provoquant un doux attendrissement, elles demeurent toujours d'une moralité irréprochable. Quant au coquet Tea-Room d'où on peut suivre le spectacle en devisant agréablement, il est devenu le lieu de rendez-vous favori du monde élégant.

Tous les jours, séances sans interruption de 2 heures à 6 heures, soirée à 8 h. 1/2. Le vendredi, changement de programme. Pour éviter le désagrément de l'attente aux guichets, les familles sont priées de retenir leurs places sans augmentation à la location. Téléphone 51-99.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôle). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 62611

**VICTOR DUPRÉ**

Rue Tronchet, 69, LYON

**FABRIQUE D'ABAT-JOUR**

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

**VENTE DE STORES**

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

**ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE**

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

**DÉLOGÉ FRÈRES**

LYON 6, Rue de Fleurieu  
TÉL: 1-19  
LAVABOS  
Douches - Bidets



SALLES DE BAINS  
APPAREILS SANITAIRES  
Granit-porcelaine  
INSTALLATIONS EAU & GAZ  
Entreprise de Travaux Hydrauliques et Canalisation des Villes  
W. Closets - Réservoir à Chasse  
PARATONNERRE PERFECTIONNÉ

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 56 bis, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires

**Peinture & Plâtrerie**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

**Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

**Granits**

**ARCHITECTES, ENTREPRENEURS**, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C<sup>o</sup>, 6, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

**Céramique**

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

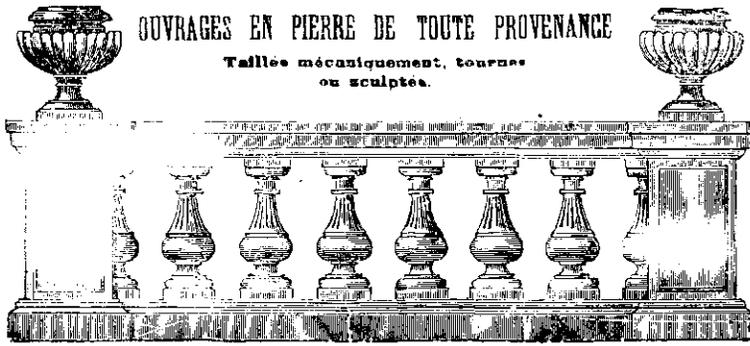
# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

## COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES  
Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot  
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.  
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT  
TUYAUX GRÈS ET POTERIE  
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

### CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION  
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

**L. DROGOZ**, Successeur

LYON - 63, Rue de la Vilette - LYON

### LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques à l'encre de Chine. **ACHARD & C<sup>IE</sup>** 3, rue Fénelon - LYON - Téléph. 37.72

**ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS**

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

## Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique de l'Industrie du Gaz en France (Congrès du Gaz, Paris 1910)  
Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

**J. VISSEAU**

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

Téléphone 25.51  
25.52

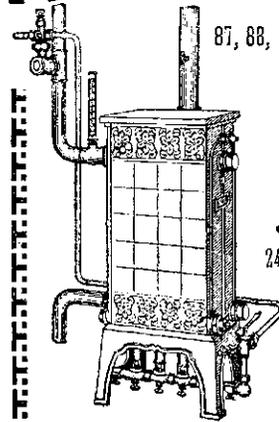
Maison à PARIS

J. PAUTET, Ing<sup>r</sup>

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 102.76

Renseignements et Notices sur demandes



EN OMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

## CIMENT ARMÉ

Système Ed. COIGNET Breveté S.G.D.G.

## J. MAZET

ENTREPRENEUR-CONSTRUCTEUR

61, cours de la Liberté, LYON

TÉLÉPHONE 44.71

Constructions d'Usines, Planchers, Ponts, Conduites d'eau, Travaux élanches Réservoirs, Fondations sur mauvais sol, Cuves avec revêtement en verre Sicos, Fosses septiques

OUVRIERS SPÉCIALISTES

Études, Projets et Devis gratuits sur demande

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901

ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif  
A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65